



DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

Périscolaire et extrascolaire 3-11 ans

	PERE	MERE	TUTEUR	
Responsable légal (Choisir une personne)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Situation familiale	Célibataire – marié – séparé divorcé – vie maritale – pacsé – veuf(ve)			
NOM				
Prénom				
Adresse				
Code postal				
Ville				
Votre Mail (Obligatoire)				
Téléphone domicile/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....	
Téléphone portable/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....	
Profession				
Téléphone travail/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....	
Informations CAF N° de CAF (Notez ci-dessous votre numéro)	Pour bénéficier de la tarification dégressive/QF, nous devons avoir accès à des informations. Donne autorisation à l'accès CAF PRO <input type="checkbox"/> Votre signature : A défaut l'avis d'imposition <input type="checkbox"/> <i>Sans notification de votre part, le tarif maximal sera appliqué.</i>			
	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant	4^{ème} enfant
NOM				
Prénom				
Sexe	FILLE ou GARCON	FILLE ou GARCON	FILLE ou GARCON	FILLE ou GARCON
Date de naissance/...../...../...../...../...../...../...../.....
Lieu d'habitation	Chez les deux parents <input type="checkbox"/> Chez le père <input type="checkbox"/> Chez la mère <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/>			
Autorisé(e) à rentrer seul(e)	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Autorisé(e) à être transporté(e) et sorti(e)	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Autorise à utiliser photos, vidéos (uniquement pour la promotion des activités en protégeant l'accès aux supports)	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Nom + téléphone des personnes à prévenir en cas d'accident (autre que les parents)	Nom et Prénom :/...../...../..... Nom et Prénom :/...../...../..... Nom et Prénom :/...../...../..... Tél :/...../...../..... Tél :/...../...../..... Tél :/...../...../..... 			

<p>Personnes autorisées à récupérer l'enfant ou les enfants (autre que les parents)</p>	Nom et Prénom :Tél :/...../...../.....			
	Nom et Prénom :Tél :/...../...../.....			
	Nom et Prénom :Tél :/...../...../.....			
	Nom et Prénom :Tél :/...../...../.....			
	Nom et Prénom :Tél :/...../...../.....			
Autorisation D'intervention médicale :	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Autorise le personnel à administrer d'éventuelles médications prescrites par votre médecin et sur présentation de l'ordonnance	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Médecin traitant				
Problème de santé				
Régime alimentaire (sans porc, sans viande, ...)				
Etablissement scolaire				
Classe				
Informations diverses (Attentes sur les activités et services, rythmes, cadre de vie, sieste, doudou, autres, ...)				
Réglementation générale sur la protection des données*	<p>J'autorise / Je n'autorise pas : la structure à saisir mes informations personnelles.</p> <p>J'autorise / Je n'autorise pas : la structure à saisir mes informations médicales.</p>			

	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="8">Tarifs pause méridienne</th></tr> <tr> <th rowspan="3">Nombre enfants à charge</th><th colspan="7">Tarif repas et pause en euros</th></tr> <tr> <th colspan="6">Revenus mensuels</th><th rowspan="2"></th></tr> <tr> <th>0 à 1000</th><th>1001 à 2000</th><th>2001 à 3000</th><th>3001 à 4500</th><th>4501 à 6000</th><th>6001 à 9000</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>4.18</td><td>4.30</td><td>4.83</td><td>4.95</td><td>6.07</td><td>6.36</td><td>6.65</td></tr> <tr> <td>2</td><td>4.12</td><td>4.23</td><td>4.77</td><td>4.9</td><td>6.01</td><td>6.30</td><td>6.58</td></tr> <tr> <td>3</td><td>4.07</td><td>4.18</td><td>4.73</td><td>4.83</td><td>5.94</td><td>6.22</td><td>6.50</td></tr> <tr> <td>De 4 à 7</td><td>4.01</td><td>4.12</td><td>4.65</td><td>4.77</td><td>5.88</td><td>6.16</td><td>6.44</td></tr> <tr> <td>De 8 à 99</td><td>3.96</td><td>4.07</td><td>4.6</td><td>4.73</td><td>5.80</td><td>6.08</td><td>6.35</td></tr> </tbody> </table>	Tarifs pause méridienne								Nombre enfants à charge	Tarif repas et pause en euros							Revenus mensuels							0 à 1000	1001 à 2000	2001 à 3000	3001 à 4500	4501 à 6000	6001 à 9000	1	4.18	4.30	4.83	4.95	6.07	6.36	6.65	2	4.12	4.23	4.77	4.9	6.01	6.30	6.58	3	4.07	4.18	4.73	4.83	5.94	6.22	6.50	De 4 à 7	4.01	4.12	4.65	4.77	5.88	6.16	6.44	De 8 à 99	3.96	4.07	4.6	4.73	5.80	6.08	6.35
Tarifs pause méridienne																																																																						
Nombre enfants à charge	Tarif repas et pause en euros																																																																					
	Revenus mensuels																																																																					
	0 à 1000	1001 à 2000	2001 à 3000	3001 à 4500	4501 à 6000	6001 à 9000																																																																
1	4.18	4.30	4.83	4.95	6.07	6.36	6.65																																																															
2	4.12	4.23	4.77	4.9	6.01	6.30	6.58																																																															
3	4.07	4.18	4.73	4.83	5.94	6.22	6.50																																																															
De 4 à 7	4.01	4.12	4.65	4.77	5.88	6.16	6.44																																																															
De 8 à 99	3.96	4.07	4.6	4.73	5.80	6.08	6.35																																																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="8">Tarifs accueil périscolaire</th></tr> <tr> <th>Nombre enfants</th><th colspan="7">Tarif à la demi-heure en euros</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td colspan="7">Entre 0.24 et 1.79</td></tr> <tr> <td>2</td><td colspan="7">Entre 0.19 et 1.50</td></tr> <tr> <td>3</td><td colspan="7">Entre 0.16 et 1.18</td></tr> <tr> <td>De 4 à 7</td><td colspan="7">Entre 0.12 et 0.90</td></tr> <tr> <td>De 8 à 99</td><td colspan="7" rowspan="2">Entre 0.09 et 0.59</td></tr> <tr> <td colspan="8">Toute demi-heure commencée est due.</td></tr> </tbody> </table>	Tarifs accueil périscolaire								Nombre enfants	Tarif à la demi-heure en euros							1	Entre 0.24 et 1.79							2	Entre 0.19 et 1.50							3	Entre 0.16 et 1.18							De 4 à 7	Entre 0.12 et 0.90							De 8 à 99	Entre 0.09 et 0.59							Toute demi-heure commencée est due.												
Tarifs accueil périscolaire																																																																						
Nombre enfants	Tarif à la demi-heure en euros																																																																					
1	Entre 0.24 et 1.79																																																																					
2	Entre 0.19 et 1.50																																																																					
3	Entre 0.16 et 1.18																																																																					
De 4 à 7	Entre 0.12 et 0.90																																																																					
De 8 à 99	Entre 0.09 et 0.59																																																																					
Toute demi-heure commencée est due.																																																																						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6">Tarifs accueil des mercredis</th><th rowspan="3">Repas (à ajouter au tarif journalier)</th></tr> <tr> <th rowspan="2">Nombre enfants</th><th colspan="6">Tarif journée en euros (tarif demi-journée = tarif journée divisé par 2)</th></tr> <tr> <th colspan="6">Revenus mensuels</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <th>0 à 650</th><th>650 à 1500</th><th>1500 à 3000</th><th>3000 à 4800</th><th>4800 à 99999</th><th></th><th rowspan="5">4€28</th></tr> <tr> <td>1</td><td>8.32</td><td>15.19</td><td>21.85</td><td>28.61</td><td>35.50</td></tr> <tr> <td>2</td><td>6.83</td><td>12.50</td><td>18.17</td><td>24.67</td><td>29.79</td></tr> <tr> <td>3</td><td>5.37</td><td>9.52</td><td>13.72</td><td>18.17</td><td>22.34</td></tr> <tr> <td>De 4 à 7</td><td>5.37</td><td>9.52</td><td>13.72</td><td>18.17</td><td>22.34</td></tr> </tbody> </table>	Tarifs accueil des mercredis						Repas (à ajouter au tarif journalier)	Nombre enfants	Tarif journée en euros (tarif demi-journée = tarif journée divisé par 2)						Revenus mensuels						0 à 650	650 à 1500	1500 à 3000	3000 à 4800	4800 à 99999		4€28	1	8.32	15.19	21.85	28.61	35.50	2	6.83	12.50	18.17	24.67	29.79	3	5.37	9.52	13.72	18.17	22.34	De 4 à 7	5.37	9.52	13.72	18.17	22.34																		
Tarifs accueil des mercredis						Repas (à ajouter au tarif journalier)																																																																
Nombre enfants	Tarif journée en euros (tarif demi-journée = tarif journée divisé par 2)																																																																					
	Revenus mensuels																																																																					
0 à 650	650 à 1500	1500 à 3000	3000 à 4800	4800 à 99999		4€28																																																																
1	8.32	15.19	21.85	28.61	35.50																																																																	
2	6.83	12.50	18.17	24.67	29.79																																																																	
3	5.37	9.52	13.72	18.17	22.34																																																																	
De 4 à 7	5.37	9.52	13.72	18.17	22.34																																																																	
Pièces à fournir avec ce dossier	<p>Fiche sanitaire avec copie des vaccins <input type="checkbox"/></p> <p>Fiche d'inscription périscolaire et accueil des mercredis <input type="checkbox"/></p> <p>Fiche des commandes de repas <input type="checkbox"/></p> <p>Copie assurance responsabilité civile <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: center;">RENDRE LE DOSSIER COMPLET UNIQUEMENT</p>																																																																					
Nous contacter	<p>Direction association graine au vent 04 72 26 00 01 // graineauvent@poleymieux.fr</p> <p>Responsable animation graine au vent 06.38.09.24.93 // animationgraineauvent@gmail.com</p> <p>Responsable restauration scolaire 07.56.15.77.32 // cantinegraineauvent@gmail.com</p> <p style="margin-left: 200px;">}</p> <p>Les modifications pour la semaine en cours sont à faire à ces 2 adresses mails (ou téléphone) suivant l'activité concernée</p>																																																																					

CONDITIONS GENERALES / REGLEMENT INTERIEUR

1-Préambule

Date de mise en vigueur : 1 Septembre 2025

La Graine au Vent est une association régie par le décret du 16 août 1901.

La gestion et la responsabilité de l'établissement sont confiées à la directrice par un bureau dont les membres sont élus pour une durée de 3 ans par les membres du conseil d'administration en Assemblée Générale. Tous les membres du bureau sont bénévoles.

2-Ouverture de l'établissement (Plage horaire : accueil et reprise des enfants)

Périodes	Plage horaires	Horaires d'accueils	Effectifs
Périscolaire			
Matin	7h30 – 8h30	/	40 places pour les 3-11 ans
Pause méridienne	11h45 – 13h35	/	Environ 120 places pour les 3-11ans (dont 50 pour les moins de 6 ans) 2 services de cantine
Soir	16h30 – 18h30	/	40 places pour les 3-6ans
Les mercredis	7h30 - 18h30	Arrivée : 7h30-9h30 Départ : 16h30-18h30	68 places (36 pour plus de 6ans et 32 pour les moins de 6ans)
Les vacances scolaires	8h - 18h30	Arrivée : 8h-9h30 Départ : 16h30-18h30	40 places (24 pour les plus de 6ans et 16 places pour les moins de 6ans)

L'établissement est réservé en priorité aux habitants de Poleymieux au Mont d'or. La tranche d'âge et le nombre d'enfants pouvant être accueillis sont soumis à l'habilitation du Ministère de la jeunesse et des Sports, à l'agrément du Conseil Général pour les moins de 6 ans, et à l'agrément des services de sécurité de la Préfecture du Rhône en ce qui concerne la capacité de l'établissement. Les périodes de fermeture de l'établissement sont au minimum 3 semaines au mois d'août et 1 semaine à Noël.

Pour le bon déroulement des activités et par souci d'organisation, **merci de respecter les horaires d'accueils définis** (mercredis et vacances scolaires).

L'établissement ferme ses portes à 18h30, tous retards répétitifs seront sanctionnés par une tarification supplémentaire ou une exclusion temporaire.

3-Tarification

Base du tarif pour les familles ressortissantes du Régime Générale d'allocations familiales et de la MSA

La caisse des allocations familiales subventionne directement la Graine Au Vent. Pour être attributaire de ces subventions, la CAF impose la mise en place d'un tarif dégressif en fonction du revenu des parents et du nombre d'enfants à charge. Le tarif applicable actuellement est calculé sur le revenu annuel brut imposable figurant sur la ou les feuilles d'imposition des parents. Pour éviter tous litiges sur le calcul de ce revenu, il est demandé aux parents allocataires, leur accord écrit afin que la directrice de l'établissement puisse accéder à cette information publiée par la CAF sur le site partenaire de la CAF « Mon portail partenaire » prévu à cet effet (informations restreintes aux professionnels et sur accord préalable de la CAF : CDAP.)

Tarif pour les familles non ressortissantes du Régime Générale d'allocations familiales

La CAF ne finançant pas l'établissement pour les familles affiliées aux régimes spéciaux, le tarif appliqué sera le tarif défini ci-dessus multiplié par 1,28 qui représente la part de la subvention CAF.

Dans le cas où aucune donnée financière n'est remise à l'association, le tarif maximum sera appliqué.

Le tarif appliqué dépendra du quotient familial.

4-Facturation et règlement

-Pause méridienne (restauration scolaire) : Une facture est envoyée chaque début de mois (règlement par chèque ou prélèvement automatique qui peut être mis en place)

-Vacances scolaires : Les factures seront faites à l'inscription

-Périscolaire : Une facture est envoyée chaque fin de mois.

Un remboursement peut être effectué seulement dans les cas suivants :

a) Vacances scolaires :

- ➔ Hospitalisation de l'enfant sur justification
- ➔ Fermeture exceptionnelle de l'établissement

b) Cantine ET périscolaire :

- ➔ Hospitalisation de l'enfant sur justification
- ➔ Éviction sur décision de l'infirmière de l'établissement avec un délai de carence de 2 jours, le délai de carence comprenant le premier jour d'absence et le 1 jour d'ouverture qui suit.
- ➔ Maladie sur présentation d'un certificat médical avec un délai de carence de 2 jours, le délai de carence comprenant le premier jour d'absence et le jour d'ouverture qui suit.

5- Modalités d'inscriptions ou désinscriptions

Péri-extrascolaire : La fréquentation de l'accueil de loisirs nécessite une inscription préalable à La Graine Au Vent. L'inscription repose sur la constitution d'un dossier par famille qui est valable pour le périscolaire et vacances. Le dossier comporte l'ensemble de tous les éléments nécessaires à l'identification des enfants et de leurs responsables légaux. Il comporte également les informations nécessaires au calcul des tarifs et à la facturation. Il inclut enfin toute indication utile pour le bon déroulement de l'activité, notamment les indications relatives à la santé de l'enfant, les noms et coordonnées des personnes autorisées à venir le chercher à l'issue du service. Certaines pièces du dossier sont obligatoirement actualisées chaque année. Le non-renouvellement de ces pièces peut conduire à la radiation. Toute modification du dossier initial doit être immédiatement signalée au responsable de l'ACM. Les réservations sont toutes obligatoires. En cas de modification ou d'annulation, les familles doivent informer la structure **48h** à l'avance pour le périscolaire et l'étude **Pour les vacances toute inscription est due**. Les annulations ou modifications hors délai entraîneront la facturation intégrale de l'activité (sauf en cas de justificatifs médicaux). L'inscription implique la pleine adhésion des responsables de l'enfant aux dispositions du présent règlement intérieur.

Etude : Une étude surveillée sera faite pour tous les enfants de l'école élémentaire de 16h30 à 17h30, aucun départ anticipé ne sera possible. Ensuite, les enfants passeront tous en périscolaire, les heures de départ seront alors libres. Avec une tarification de 3 euros pour l'étude et une tarification périscolaire pour la fin de journée.

Restauration scolaire : Le formulaire d'inscription est envoyé aux familles par mail et doit être remis dans la boîte aux lettres cantine dans les délais requis. Les commandes sont effectuées au mois, mais peuvent être modifiées si les délais fournisseurs sont respectés (soit 48h).

Le paiement doit être effectué à l'inscription après réception de la facture. Si absence d'un enfant, il n'est pas possible de passer le repas non pris sur un autre jour. Afin de respecter les normes d'hygiène, les repas non consommés ne sont pas récupérables. Des repas spéciaux peuvent être commandés : sans porc, sans viande, sans œuf, sans poisson, sans laitage.

S'il s'avérait qu'une forme d'anomalie du comportement de l'enfant devait déstabiliser la collectivité, le bureau pourra procéder à une exclusion temporaire de l'enfant dans le cas où des entretiens entre la directrice et les parents n'auraient pas permis de trouver une solution acceptable pour la collectivité.

6-Allergies – Handicaps – Régimes particuliers

Les services participant, dans la mesure du possible, à l'intégration sociale de tous les enfants, y compris ceux souffrant de troubles de la santé ou présentant des allergies ou intolérances alimentaires (circulaire N°2003-135 du 08-09-2003 sur l'Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période). Cet accueil est toutefois subordonné à la conclusion d'un protocole d'accueil, tout particulièrement lorsqu'il y a prise de médicaments. Lorsque l'accueil s'avère incompatible avec l'organisation du service, l'association participe activement, avec les partenaires institutionnels concernés, à la recherche d'une solution alternative à proposer aux familles.

Les demandes d'inscription avec protocole doivent être adressées directement à la direction qui étudiera les possibilités d'accueil des enfants et les procédures à mettre en place. Si le PAI (ordonnance et traitement) n'est pas transmis dans les plus brefs délais en début d'année (un pour la cantine et un pour le périscolaire ou vacances), l'enfant ne pourra pas être accueilli car sa sécurité ne pourra pas être assurée par l'équipe encadrante.

Un enfant atteint d'une allergie sévère pourra être autorisé à consommer un panier repas (seul cas autorisé d'apport de nourriture extérieure). Dans ce cas un tarif spécifique sera applicable pour couvrir les activités faites sur le temps de pause méridienne.

7-Maladies - Accidents

Uniquement dans le cas de maladie bénigne, les animateurs sont habilités à donner ponctuellement des médicaments dès lors que la famille remet une autorisation écrite et une ordonnance indiquant la posologie et la durée du traitement.

Les enfants atteints de maladies contagieuses ou ayant été au contact d'une personne présentant une maladie de ce type, sont soumis aux mesures de prévention de la contagion, voire, le cas échéant à l'éviction, dans les conditions fixées par la réglementation applicable aux établissements d'enseignement, d'éducation, et aux Accueils Collectifs de Mineurs. Lorsque, durant le service, un enfant manifeste des signes de troubles de la santé (fièvre, mal de ventre, maux de tête, ...) les familles sont contactées.

En cas d'accident bénin, des soins appropriés sont donnés par le personnel, et les familles sont informées à leur arrivée dans la structure. Le service peut inviter les parents à venir récupérer l'enfant si les troubles de santé ou les soins sont incompatibles avec son maintien en collectivité. En cas d'urgence, après avis des personnels de santé qualifiés, le service met en œuvre les recommandations médicales (soins, isolement en cas de maladie contagieuses, etc...). L'enfant accidenté ou malade est confié aux services de secours d'urgence si nécessaire. Dans ce cas, le service

s'efforce de prévenir la famille dans le plus bref délai. A cet effet, les parents veillent à signaler tout changement de numéros de téléphone dans le dossier familial.

8- Données informatiques

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la direction de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la directrice de l'association.

*Suite à la loi sur la RGPD (réglementation générale sur la protection des données), vous devez impérativement renseigner, dans le dossier d'inscription qui vous a été remis, au niveau du consentement pour le recueil de données personnelles et médicales, afin que l'association soit en conformité avec la loi. Nous attirons votre attention sur le fait que sans accord de votre part, nous ne pourrons pas garder votre enfant, dans la mesure où nous ne pourrons pas traiter de données informatiques pour celui-ci.

« Règlement applicable à partir du 1 Septembre 2025 »

Signature(s) accompagnée(s) de la mention « lu et approuvé »